



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 08 avril 2016

Le 15/04/2016



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le huit avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote des délibérations n° 40 à 46, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, MM. DUCELLIER, CAPORUSSO, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mmes TIJERAS (*départ à 00h00, absente pour le vote des délibérations n° 33 à 49, et l'examen des 2 vœux*), LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h47*), M. YBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. MOSTACCI, Mme YAPO (*départ à 02h20*), M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, Mme BOYER (*partie à 01h20, absente pour le vote des délibérations n° 40 à 49, et l'examen des 2 vœux*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 01h20*), M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*retardée, absente pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, l'examen des décisions et le vote sur le nombre d'adjoints /départ à 00h10*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD (*départ à 23h59*), Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET (*départ à 01h20*), Mme LEYDIER (*retardée, absente pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, l'examen des décisions, la délibération n° 28*), M. LAFON (*arrivée à 23h59*), Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*retardé, absent pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente et l'examen des décisions*), Mme KADRI, MM. BULCOURT (*départ à 00h05*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. FERREIRA NUNES
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 00h47</i>)
Mme YAPO	par Mme PIDRON (<i>à partir de 02h20</i>)
Mme THOMAS	par Mme GANDAIS (<i>à partir de 01h20</i>)
Mme HAMIDI	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 00h10</i>)
M. GIRARD	par Mme TAILLE-POLIAN (<i>à partir de 23h59</i>)
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme DA SILVA (<i>à partir de 01h20</i>)
M. LAFON	par M. GIRARD (<i>jusqu'à 23h59</i>)
M. BULCOURT	par Mme KADRI (<i>à partir de 00h05</i>)
M. GABORIT	par M. HAREL

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

sein du conseil. Mme CASEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

- En ouverture de séance, l'Assemblée et le public sont invités à se recueillir pendant une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles, de Lahore, et dans le monde.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal du retrait du rapport 16-04-104 de l'ordre du jour, suite à des observations de la première commission.
- **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2016**

Interventions de Mme CORDILLOT qui demande des modifications (p. 34, 63 et 64), M. HAREL.

*ADOPTION, A L'UNANIMITE
avec les corrections demandées*

- **Liste des décisions dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

Interventions de MM. HAREL, VIDAL, LE BOHELLEC, VIDAL.

DONT ACTE

DELIBERATIONS

- **Délibération n° 28/2016 : Décision du conseil municipal suite à la démission de deux adjointes** (Rapport n° 16-04-107)

Rapporteur : M. DUCELLIER
Avis favorable de la 1^{ère} commission
3 abstentions

Interventions de M. LE BOHELLEC, Mme GRIVOT, Mme DUMONT-MONNET.

ARTICLE 1 : Il est décidé de pourvoir le poste de 8^{ème} adjoint par remontée des adjoints de rang inférieur. De ce fait, les postes de 12^{ème} et 13^{ème} adjoint deviennent vacants.

ARTICLE 2 : Le conseil municipal se prononce sur la proposition du Maire de fixer le nombre d'adjoints à 12, contre 13 précédemment. Les résultats du vote, à main levée, sont les suivants :

- nombre de suffrages exprimés : 25 (18 abstentions)
- pour la fixation du nombre d'adjoints à 12 : 25

ARTICLE 3 : Le nombre d'adjoints au Maire est fixé à 12.

ARTICLE 4 : Le poste de 12^{ème} adjoint étant vacant, il est procédé à un vote à bulletins secrets, pour élire le nouvel 12^{ème} adjoint.

Se portent candidats :

- Mme Maryse DUMONT-MONNET
- Mme Annie GRIVOT

ARTICLE 5 : Le scrutin sur le sujet cité à l'article 4, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 41 (3 élus ne participent pas au vote)
- nombre de votes exprimés : 34 (majorité absolue fixée à 18)
- nombre de votes pour Mme DUMONT-MONNET : 8
- nombre de votes pour Mme GRIVOT : 26

ARTICLE 6 : Mme Annie GRIVOT est élue 12^{ème} adjointe au Maire.

➤ *Suspension de séance de 20h10 à 20h16*

- **Délibération n° 29/2016 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'année 2016**
(Rapport n° 16-04-106)

Rapporteur : M. VIDAL

Avis favorable de la 1^{ère} Commission

3 contre

Interventions de MM. LE BOHELLEC, PERILLAT-BOTTONET, VIDAL, LE BOHELLEC, GIRARD, LIPIETZ, VIDAL, LE BOHELLEC, BADEL, LE BOHELLEC, Mme LEYDIER, MM. VIDAL, OBADIA, Mmes DA SILVA PEREIRA, THOMAS, TAILLE-POLIAN, CORDILLOT, MM. CAPORUSSO, LECAVELIER, HAREL, Mme OUCHARD, MM. BOUNEGTA, FERREIRA NUNES, Mme DUMONT-MONNET, MM. VIDAL, LE BOHELLEC, Mme KADRI.

- *À la demande de Mme KADRI, et après l'acceptation de plus d'un tiers des membres présents du Conseil municipal, il est décidé de voter par bulletin secret.*
- *Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de n'opérer qu'un seul tour de scrutin pour voter l'ensemble des éléments de la délibération.*

➤ *Suspension de séance de 23h34 à 23h58, avant le scrutin*

Article 1^{er} : Décide de reprendre par anticipation le résultat prévisionnel de l'exercice 2015, attesté par le comptable public, d'un montant de 5 599 880,34 €,

Article 2 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

↳ 3 698 312,99 € à la couverture du déficit d'investissement,

↳ 1 901 567, 35 €, soit le solde, au financement des dépenses d'investissement.

Article 3 : Vote le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à 127 943 376,03 €, reports de crédits 2015 et propositions nouvelles 2016 inclus.

Il s'établit comme suit par section et par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	15.963.065,36	
012	Charges de personnel	50.250.000,00	
013	Atténuations de charges		759.069,00

014	Atténuations de produits	686 860,00	
65	Autres charges de gestion courante	15.303.037,92	
66	Charges financières	4.203.673,00	
67	Charges exceptionnelles	346.624,62	
68	Dotations aux amortissements et provisions	80.000,00	
70	Produits des services du domaine		5.315.457,80
73	Impôts et taxes		67.594.825,00
74	Dotations, subventions et participations		17.825.131,22
75	Autres produits de gestion courante		627.330,00
76	Produits Financiers		1.326.000,00
77	Produits exceptionnels		3.230,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3.211.303,32	250.000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
023	Virement à la section d'investissement	3 656 478,80	
	TOTAL	93 701 043,02	93 701 043,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisation		5.243.001,00
B	Dotations, fonds divers et réserves		1.788.164,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		5 599 880,34
13	Subventions d'investissement reçues		10.807.833,55
16	Emprunts et dettes assimilées	7.529.754,00	3.930.000,00
20	Immobilisations incorporelles	1.493.035,49	
204	Subventions d'équipement versées	3.323.515,10	
21	Immobilisations corporelles	6.009.900,73	
23	Immobilisations en cours	11.049.805,17	
27	Autres immobilisations financières		2.836,00
040	Opérations d'ordre de	250.000,00	3.211.303,32

	transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales	2.836,00	2.836,00
001	Résultat d'investissement reporté	4.583.486,52	
021	Virement de la section de fonctionnement		3 656 478,80
	TOTAL	34.242.333,01	34.242.333,01

*ADOPTION, A LA MAJORITÉ
26 POUR
19 CONTRE*

- **Délibération n° 30/2016 : Vote du Budget Primitif Annexe pour l'année 2016 dans le cadre de l'opération crédit-bail entre la Ville et la Société FLOBAIL (Rapport n° 16-04-103)**

Rapporteur : M. DUCELLIER
Avis favorable de la 1^{ère} commission à l'unanimité

Interventions de Mme DA SILVA PEREIRA, MM. DUCELIER, LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC

Article Unique : Vote le Budget Primitif Annexe 2016 de l'opération crédit-bail qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	46.850,00	
65	Autres charges de gestion courante	5,00	
75	Autres produits de gestion courante		20.400,00
77	Produits exceptionnels		26.455,00
	TOTAL :	46.855,00	46.855,00

*ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)*

- **Délibération n° 31/2016 : Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2016 (Rapport n° 16-04-101)**

Rapporteur : M. VIDAL
Avis favorable de la 1^{ère} commission
3 contre

Interventions de MM. GIRARD, LIPIETZ, PETILLAT-BOTTONET, BADEL, VIDAL, LE BOHELLEC.

Article 1 : Fixe les recettes fiscales globales pour 2016 à la somme de 44.198.129 € et le produit fiscal attendu des trois taxes directes locales à 42.665.900 €.

Article 2 : Vote les taux des trois taxes directes locales, soit :

- Taxe d'Habitation : 27,39%
- Taxe Foncière Bâti : 24,84%
- Taxe Foncière non Bâti : 127,49%

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

17 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTONNET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL, M. GIRARD avec mandat, Mmes TAILLE POLIAN, HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)
1 ABSTENTION (Mme TIJERAS)

- **Délibération n° 32/2016 : Attribution d'une subvention pour l'année 2016 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** (Rapport n° 16-04-102)

Rapporteur : M. VIDAL

Avis favorable de la 1^{ère} commission

2 abstentions

Interventions de MM. GIRARD, LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, M. VIDAL, Mme DA SILVA PEREIRA, MM. LE BOHELLEC, OBADIA, GIRARD, VIDAL, LE BOHELLEC

Article 1 : La Commune de Villejuif fixe le montant maximum de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 959 735,00 euros.

Le versement de la subvention au CCAS s'échelonne tout au long de l'exercice 2016 en fonction des besoins de trésorerie et des actions menées.

Article 2 : Ces dépenses font l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2016 et sont imputées au chapitre 65

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 33/2016 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2015/2016** (Rapport n° 16-04-301)

Rapporteur : M. OBADIA

Avis favorable de la 3^{ème} commission

1 abstention

Interventions de MM. LE BOHELLEC, BULCOURT, OBADIA, LE BOHELLEC, BADEL, Mme CORDILLOT, M. VIDAL, Mme LAMBERT DAUVERGNE, MM. HAREL, GIRARD, BULCOURT, MONIN, HAREL, BOUNEGTA.

Article 1 : Attribue des subventions aux associations sportives pour la saison 2015/2016 selon le tableau annexé à la présente.

ANNEXE

SUBVENTIONS DES CLUBS SPORTIFS 2015 - 2016					
Clubs	Subvention 2016	Avances de subvention 2016	Solde 2016	Proposition versement solde	
				Avril	Mai
USV ACADEMIE DES BOXES	35 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
USV AIKIDO	14 850,00 €	8 250,00 €	6 600,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €

AK TEAM	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
APARS	300,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	
AS COLLÈGE CENTRE	230,00 €	0,00 €	230,00 €	230,00 €	
AS COLLÈGE GUY MOQUET	230,00 €	0,00 €	230,00 €	230,00 €	
AS COLLÈGE JEAN LURÇAT	230,00 €	0,00 €	230,00 €	230,00 €	
AS COLLÈGE KARL MARX	230,00 €	0,00 €	230,00 €	230,00 €	
AS COLLÈGE PASTEUR	230,00 €	0,00 €	230,00 €	230,00 €	
ASFI	30 000,00 €	16 000,00 €	14 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
USV BADMINTON	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
USV BASKET	19 000,00 €	8 500,00 €	10 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
USV CULTURISME	800,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €	
USV CYCLO	915,00 €	0,00 €	915,00 €	915,00 €	
USV ECHECS	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
USV EDUCATION PHYSIQUE	750,00 €	0,00 €	750,00 €	750,00 €	
USV ESCRIME	11 700,00 €	6 500,00 €	5 200,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
USV FOOTBALL	126 000,00 €	70 000,00 €	56 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
USV GYMNASTIQUE	76 500,00 €	42 500,00 €	34 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
USV HANDBALL	10 835,00 €	6 000,00 €	4 835,00 €	2 500,00 €	2 335,00 €
USV JUDO	26 000,00 €	15 000,00 €	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
USV KARATE	4 200,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
USV LUTTE	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
MOTOS CLUB	200,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	
USV NATATION	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
USV PETANQUE	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	
USV PLONGEE	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
USV RANDONNEE	600,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	
USV RETRAITES	8 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
USV ROLLER	26 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
USV RUGBY	74 000,00 €	42 250,00 €	31 750,00 €	15 875,00 €	15 875,00 €
USV TENNIS	36 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
USV TENNIS DE TABLE	13 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
USV TIR A L'ARC	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
USV UNION	110 161,00 €	55 000,00 €	55 161,00 €	27 500,00 €	27 661,00 €
V ATHLON	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
VAL-DE-BIÈVRE FUTSAL	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
VILLEJUIF CITY FUTSAL	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
USV VOLLEY-BALL	70 000,00 €	37 000,00 €	33 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
TOTAL GENERAL	785 461,00 €	421 600,00 €	363 861,00 €	188 040,00 €	175 821,00 €

Article 2 : Précise que les associations ou clubs sportifs s'étant vu attribuer une avance de subvention en vertu de la délibération n° 152/2015 du 16 décembre 2015, percevront le solde de subvention non encore versé.

Article 3 : Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal 2016

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

5 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTONNET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI)

9 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL, Mmes HAMIDI, BOYER,
M. STAGNETTO, Mme THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LECAVELIER)

- **Délibération n° 34/2016 : Avenant n°2 au marché n° 31037 de location et maintenance du parc photocopieurs des services municipaux et groupes scolaires de la ville de Villejuif / Lot n° 01 : photocopieurs des services municipaux et des groupes scolaires de la ville de Villejuif – prolongation de la durée du marché jusqu’au 30 septembre 2016** (Rapport n° 16-04-105)

Rapporteur : M. LECAVELIER
 Avis favorable de la 1^{ère} commission à l’unanimité

Interventions de MM. HAREL, VIDAL.

ARTICLE 1 : Approuve l’avenant n°2 au marché initial n°31037 portant sur le lot n°1 attribué à la société ESPACE COPIA, pour les prestations citées en objet.
 ARTICLE 2 : Dit que la durée du marché est prolongée jusqu’au 30 septembre 2016 inclus.
 ARTICLE 3 : Dit que le montant du marché reste identique.
 ARTICLE 4 : Dit que toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.
 ARTICLE 5 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 prévu à cet effet.
 ARTICLE 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant n°2 au marché n°31037, ayant pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu’au 30 septembre 2016 inclus pour le lot n°1.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

- **Délibération n° 35/2016 : Taxe d’aménagement majoré - Mise à jour du périmètre d’application** (Rapport n° 16-04-201)

Rapporteur : M. FERREIRA-NUNES
 Avis favorable de la 1^{ère} commission à l’unanimité

Interventions de MM. HAREL, LE BOHELLEC, BADEL.

Article 1 : Décide de mettre à jour le périmètre d’application de la taxe d’aménagement majorée au taux de 9% sur la zone UA du Plan Local d’Urbanisme, délimité sur le plan annexé à la présente. Sur le reste du territoire, le taux de la taxe d’aménagement est de 5%.
 Article 2 : Indique que la présente délibération est valable pour une période d’un an. Elle est reconduite de plein droit d’année en année en l’absence d’une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l’article L.331-14 du code de l’urbanisme.
 Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
 Article 4 : Dit que la présente délibération et le plan ci-joint seront :
 - annexés pour information au Plan Local d’Urbanisme de la ville ;
 - transmis au service de l’État

ADOPTION, A L’UNANIMITE

- **Délibération n° 36/2016 : Constate la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du terrain située 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167 pour une contenance totale de 3.969 m² (Rapport n° 16-04-202)**

Rapporteur : Mme CASEL

Avis favorable de la 2^{ème} commission

2 avis défavorable et 1 abstention

Pas d'intervention.

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public communal du terrain situé 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167 pour une contenance totale de 3.969 m².

Article 2 : Déclasse du domaine public communal le terrain situé 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167 pour une contenance totale de 3.969 m².

Article 3 : Classe ledit terrain dans le domaine privé communal en vue de son aliénation.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 5: Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)

5 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE POLIAN avec mandat, M. LAFON)

- **Délibération n° 37/2016 : Opération mixte comprenant une Halle des sports – Modalités utiles à la réalisation du projet : cession du terrain et acquisition en VEFA d'une coque à aménager et 5 emplacements de stationnement** (Rapport n° 16-04-203)

Rapporteur : Mme CASEL

Avis favorable de la 2^{ème} commission

2 avis défavorable

2 abstentions

Interventions de Mmes CORDILLOT, GANDAIS, M. OBADIA, Mme TAILLE POLIAN, M. LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC, Mme LEYDIER, MM. VIDAL, LIPIETZ, FERREIRA NUNES, Mme CASEL, M. LE BOHELLEC, Mme LEYDIER.

Article 1 : Valide le principe de la cession par voie amiable, auprès de DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, du terrain situé 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167, au prix de 11.000.0000 euros (ONZE MILLIONS D'EUROS) hors taxes.

Article 2 : Valide le principe de l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de lots de volumes immobiliers à constituer comprenant une coque à aménager (gymnase) et cinq emplacements de parking, dans l'ensemble immobilier à réaliser sur le terrain cadastré section AT numéros 166 et 167, au prix de 4.320.000 euros (QUATRE MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE EUROS) hors taxes.

Article 3 : Dit que le Conseil municipal sera appelé à délibérer ultérieurement sur la finalisation de ces deux opérations.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment les promesses de ventes.

Article 5: Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT DAUVERGNE)
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mmes DA SILVA PEREIRA, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE POLIAN avec mandat, M. LAFON)

- **Délibération n° 38/2016 : Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue René Hamon et décide le lancement l'enquête publique préalable** (Rapport n° 16-04-204)

Rapporteur : M. MOSTACCI
Avis favorable de la 2^{ème} commission
5 avis défavorable

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. BADEL, Mme TAILLE POLIAN, M. LE BOHELLEC, Mme TAILLE POLIAN, M. FERREIRA NUNES.

Article 1 : Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue René Hamon, au droit du numéro 40, en vue de son classement dans le domaine privé communal dans le but de son aliénation.

Article 2 : Décide le lancement de l'enquête publique préalable.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment l'arrêté prescrivant l'enquête publique.

Article 4 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

14 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mmes DA SILVA PEREIRA, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat)
3 ABSTENTIONS (Mme TAILLE POLIAN avec mandat, M. LAFON)

- **Délibération n° 39/2016 : 1/ Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet et décide le lancement de l'enquête publique préalable. 2/ valide le principe de la cession au profit de la société NEXITY d'une parcelle de terrain de 384 m² à provenir du domaine public déclassé rue Condorcet sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable** (Rapport n° 16-04-205)

Rapporteur : M. BOUNEGTA
Avis favorable de la 2^{ème} commission,
5 avis défavorable

Interventions de M. LE BOHELLEC, Mme TAILLE POLIAN, MM. LE BOHELLEC, BADEL, HAREL, LE BOHELLEC, LAFON, OBADIA, Mmes GANDAIS, TAILLE POLIAN, MM. LE BOHELLEC, VIDAL, HAREL, OBADIA, VIDAL.

Article 1 : Approuve le projet de déclassement de la partie de la rue Condorcet située entre la rue Jean-Baptiste Clément et le boulevard Maxime Gorki, en vue de son classement dans le domaine privé communal dans le but de son aliénation.
Article 2 : Décide le lancement de l'enquête publique préalable.
Article 3 : Valide le principe de la cession au profit de la Société NEXITY d'une parcelle de terrain de 384 m² à provenir du domaine public déclassé rue Condorcet sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable.
Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment le protocole d'accord à intervenir entre la Commune de Villejuif et la Société NEXITY.
Article 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

19 CONTRE (Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA avec mandat, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE POLIAN avec mandat, M. LAFON, Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat, M. HAREL avec mandat)

- **Délibération n° 40/2016 : Décide la cession, au profit de Monsieur Joël PIERRE, de la propriété située 8, impasse Sainte-Yvonne à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AP numéro 60, au prix de 350.000 euros** (Rapport n° 16-04-206)

Rapporteur : M. BOUNEGTA

Avis favorable de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Décide la cession, au profit de Monsieur Joël PIERRE, de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 8, impasse Sainte-Yvonne, cadastrée section AP numéro 60, au prix de 350.000 euros.
Article 2 : Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'année 2016, chapitre 024.
Article 3 : Tous les droits et émoluments liés à cette transaction seront à la charge de de l'acquéreur.
Article 4 : La convention d'occupation consentie par la Commune au profit de Monsieur Joël PIERRE sera résiliée de fait le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment la promesse de vente à intervenir.
Article 6 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur Joël PIERRE, acquéreur.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 41/2016 : Décide la cession, au profit de Messieurs Anh Tuan NGUYEN et Christian CHALM, de la propriété située 10bis, passage des Réservoirs à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section O numéro 117, au prix de 50.000 euros** (Rapport n° 16-04-207)

Rapporteur : Mme CASEL

Avis favorable de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Décide la cession, au profit de Messieurs Anh Tuan NGUYEN et Christian CHALM, de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 10bis, passage des Réservoirs Féry, cadastrée section O numéro 117, au prix de 50.000 euros.
Article 2 : Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'année 2016, chapitre 024.
Article 3 : Tous les droits et émoluments liés à cette transaction seront à la charge des acquéreurs.
Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment la promesse de vente à intervenir.
Article 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Messieurs Anh Tuan NGUYEN et Christian CHALM, acquéreurs.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 42/2016 : Saisine du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), au sein du périmètre d'études "rue Lamartine prolongée" : 126-126bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section AV numéros 320 et 322 (Rapport n° 16-04-208)**

Rapporteur : M. FERREIRA-NUNES
Avis favorable de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Confirme la saisine du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (S.A.F. 94), pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 126-126bis, avenue de, cadastrée section AV numéros 320 et 322, au prix de 750.000 euros.
Article 2 : Dit que le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne en assurera le portage foncier pour une durée maximale de 8 ans à compter de la date de la première acquisition du périmètre, soit le 13 septembre 2020.
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment la convention à passer entre la Ville et le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (S.A.F. 94).
Article 4 : Dit que les dépenses correspondant à cette acquisition par le S.A.F 94 seront inscrites au budget communal de l'année 2016 comme suit :
75.000 euros correspondant à la participation de la Commune à hauteur de 10% du montant de l'acquisition seront imputés au chapitre 204.
Le remboursement des parties d'intérêts des emprunts contractés par le S.A.F. 94 pour ce portage foncier sera imputé chaque année au chapitre 65.
Le remboursement des impôts fonciers sera imputé au chapitre 011.
Article 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Président du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier Payeur.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibérations n° 43/2016 à 46/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire de biens sans maître revenant de plein droit à la commune :**
- terrain nu situé 40, rue Jean-Baptiste Clément, cadastré section S numéro 135 pour 59 m²,
- terrain situé 35, rue Sainte-Colombe, cadastré section AU numéro 148 pour 76 m²,
- lots 13 et 14 de la copropriété située 11, rue Henri Barbusse, cadastrée section B numéro 68 (Rapport n° 16-04-209)

Rapporteur : M. MOSTACCI

Avis favorable de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Pas d'intervention.

- **Délibération n° 43/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune : terrain situé 35, rue sainte colombe a Villejuif (Val-de-Marne), cadastre section au numéro 148, d'une contenance de 76 m²**

Article unique : Autorise l'acquisition par le Maire du bien sans maître revenant de plein droit à la Commune, en application des articles 713 du code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, et ci-après désigné :

- Terrain situé 35, rue Sainte-Colombe à Villejuif (Val-de-Marne), cadastré section AU numéro 148 pour une contenance de 76 m², formant emprise de l'élargissement réalisé de la voirie communale

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 44/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune : propriété située 40, rue Jean-Baptiste Clément a Villejuif, cadastrée section s numéro 135 pour une contenance de 59 m²**

Article unique : Autorise l'acquisition par le Maire du bien sans maître revenant de plein droit à la Commune, en application des articles 713 du Code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, et ci-après désigné :

Propriété située 40, rue Jean-Baptiste Clément à Villejuif (Val-de-Marne), consistant en une parcelle de terrain nu de 59 m².

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 45/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune : lot 13 de la copropriété située 11 rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne) cadastrée section b numéro 68**

Article unique : Autorise l'acquisition par le Maire du bien sans maître revenant de plein droit à la Commune, en application des articles 713 du Code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, et ci-après désigné :

- Lot 13, formant les 23/1.143èmes de la copropriété cadastrée section B numéro 68, située 11, rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne), consistant en une chambre de 22 m² située au 4ème étage de l'immeuble, deuxième porte gauche dans le couloir, droit au poste d'eau commun situé au 4ème étage et droit au water-closet situé à mi-étage entre le deuxième et le troisième étage

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 46/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune : lot 14 de la copropriété située 11 rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne) cadastrée section b numéro 68**

Article unique : Autorise l'acquisition par le Maire du bien sans maître revenant de plein droit à la Commune, en application des articles 713 du Code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, et ci-après désigné :

- Lot 14, formant les 22/1.143èmes de la copropriété cadastrée section B numéro 68, située 11, rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne), consistant en une chambre de 22 m² située au 4ème étage de l'immeuble, première porte gauche dans le couloir, droit au poste d'eau commun situé au 4ème étage et droit au water-closet situé à mi- étage entre le deuxième et le troisième étage.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 47/2016 : Autorise la division parcellaire du terrain communal cadastré section J numéro 129 situé 70, avenue Paul vaillant-couturier à Villejuif (Rapport n° 16-04-210)**

Rapporteur : M. BOUNEGTA

Avis favorable de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Autorise la division parcellaire du terrain communal, cadastré section

J numéro 129, situé à Villejuif (Val-de-Marne), 70, avenue Paul Vaillant-Couturier.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation des formalités liées à la division parcellaire.

Article 3: Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 48/2016 : Convention entre la commune et le bailleur résidences le logement des fonctionnaires (RLF), définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction sis 51 avenue de la République – Approbation et signature** (Rapport n° 16-04-211)

Rapporteur : M. FERREIRA-NUNES

Avis favorable de la 2^{ème} commission, avec 2 abstentions

Interventions de Mmes CORDILLOT, GANDAIS, M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS.

Article 1 : Approuve les termes de la convention de réservation entre la Commune et RLF qui identifient les 2 logements du contingent communal en contrepartie de la garantie apportée par la commune, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

6 CONTRE (M. STAGNETTO avec mandat, Mme GANDAIS avec mandat, M. LIPIETZ avec mandat)

- **Délibération n° 49/2016 : Avis du conseil municipal concernant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre** (Rapport n° 16-04-212)

Rapporteur : Mme CASEL

Dont acte

Interventions de MM. LE BOHELLEC, HAREL, LIPIETZ, HAREL.

Article 1: Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre.

Article 2 : Le présent avis sera adressé à la Préfecture du Val-de-Marne, siège de l'enquête, à l'attention du Président de la commission d'enquête, Monsieur Claude TRUCHOT.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (M. HAREL)**

VŒUX

- **VŒU POUR ENGAGER UNE NOUVELLE PHASE DE NÉGOCIATION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DES BANQUES**, à l'initiative du groupe des élus Front de Gauche-Parti de Gauche-Mouvement Républicain et Citoyen

Présentation : Mme LEYDIER

Interventions de MM. VIDAL, HAREL, BADEL, OBADIA, Mmes CORDILLOT, LEYDIER, M. LE BOHELLEC, FERREIRA NUNES, LIPIETZ, HAREL, VIDAL, Mme BERTON, MM. BOUNEGTA, BADEL, LE BOHELLEC, VIDAL, LE BOHELLEC, BADEL, HAREL.

➤ *Le Vœu est retiré à la suite du débat, et il n'est pas procédé au vote.*

- **VŒU POUR LA MIXITÉ SOCIALE ET SUR LE PLAN ANTI GHETTO DU CONSEIL RÉGIONAL**, à l'initiative du groupe politique VillejuifNOTREville

Présentation : M. FERREIRA NUNES

Interventions de : MM. LE BOHELLEC, LIPIETZ, LE BOHELEC, Mme TAILLE POLIAN, M. LE BOHELLEC, Mme CORDILLOT, M. LAFON, MM. CARVALGHO, LE BOHELLEC, VIDAL, BOUNEGTA, VIDAL, OBADIA, Mme DA SILVA PEREIRA, MM. CARVALHO, BADEL, FERREIRA NUNES, LE BOHELLEC.

➤ *Le Vœu est retiré à la suite du débat, et il n'est pas procédé au vote.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02h40.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.